SECTEUR 2. **RUE DE PENITY (EST)**



Superficie :		0,72 hectare	
Répartition :			
100%	**Habitat**	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		11 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		8	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Individuel	
Programmation estimée :		2023-2027	

Les nouvelles constructions doivent être desservies par une voie reliant la rue de Penity en deux points d'accès. La nouvelle voie créée doit privilégier un fonctionnement en sens unique de circulation.

Afin de conforter la morphologie urbaine en entrée de ville, les constructions doivent présenter un alignement des faitages.

Les haies et talus identifiés, au nord et à l'est du secteur, doivent être conservés.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.